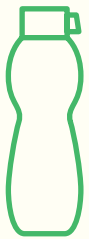


# FAQ pour employés

**Soyons-en fiers : c'est chez nous que le changement commence.**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la Ville de Prévost est devenue la première municipalité au Québec à exiger une redevance à l'achat de divers articles à usage unique.

## Articles visés et calcul des redevances

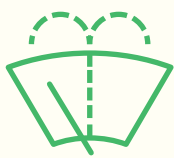


### 1. Bouteille d'eau

Si je vends une bouteille d'eau de petit format (750 ml ou moins), est-ce que le client paye une redevance ?

**OUI – 0,10 \$ par bouteille.**

*Note : Le client peut éviter la redevance en remplissant sa bouteille réutilisable à la fontaine.*

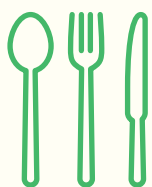


### 2. Bidon de liquide de lave-glace

Si je vends un bidon de liquide lave-glace, est-ce que le client paye une redevance ?

**OUI – 0,50 \$ par bidon neuf.**

*Note : Le client peut éviter la redevance en remplissant un bidon usagé ou son réservoir à la station de liquide lave-glace en vrac.*

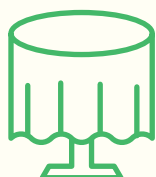


### 3. Vaisselle à usage unique

Si le client achète des bols, assiettes, verres, tasses, coupes et ustensiles à usage unique ou individuel en paquet, est-ce que le client paye une redevance ?

**OUI – 0,50 \$ par paquet.**

*Note : Le client peut éviter la redevance en privilégiant plutôt des articles de vaisselle lavable.*



### 4. Nappe à usage unique

Si le client achète une nappe à usage unique, est-ce que le client paye une redevance ?

**OUI – 0,25 \$ par nappe.**

*Note : Le client peut éviter la redevance en privilégiant plutôt une nappe réutilisable.*



### 5. Autres produits

À quels autres produits l'éco-contribution s'applique-t-elle ?

**Aux tasses à café pour consommation de breuvages sur place ou à emporter.**

## Pourquoi l'éco-contribution ?

Les redevances ont trois objectifs :

1. Offrir aux citoyens des alternatives visant à réduire la consommation de plastique et la quantité de matières résiduelles à traiter par la Ville;
2. Conscientiser les consommateurs à l'égard des répercussions financières et environnementales de leurs choix;
3. Créer un fonds municipal servant exclusivement à mettre sur pied des projets à vocation environnementale.